

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4627)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 69

présenté par
M. Hemedinger

ARTICLE 2 BIS

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence avec les amendements déposés proposant de ne pas proroger le régime de gestion de la crise sanitaire jusqu'au 31 juillet 2022.